

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 23 mai (23/05/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 mai, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**
M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), **Adjoint,**
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Monsieur Robert GOZZO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

14 – 23 mai 2019

14. Budget supplémentaire 2019 – Ville de Moissac – budget principal

Rapporteur : Mme HEMERY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2019 approuvant le compte administratif 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2019 approuvant l'affectation des résultats de 2018,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 mai 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre les résultats de 2018 non repris par anticipation au moment du vote du Budget Primitif de 2019,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A 23 voix pour et 8 abstention (Mmes CASTRO, CLARMONT, DULAC, FANFELLE ; MM. BENECH, BOUSQUET, GUILLAMAT, VALLES),

ADOpte le budget supplémentaire de l'exercice 2019 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Réelles :	843 493.00 €	Réelles :	195 501.00 €
Ordre :	2 682 688.53 €	Ordre :	89 000.00 €
Résultat déficitaire reporté :	0.00	Résultat reporté excédentaire :	
€			3 241 680.53 €
TOTAL :	3 526 181.53 €	TOTAL :	3 526 181.53 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Réelles :	515 736.53 €	Réelles :	923 709.98 €
Ordre :	89 000.00 €	Ordre :	2 682 688.53 €
Résultat déficitaire reporté :	2 430 213.94 €	Résultat reporté excédentaire:	0.00 €
Reports de 2018 :	1 249 742.04 €	Reports de 2018 :	678 294.00 €
TOTAL :	4 284 692.51 €	TOTAL :	4 284 692.51 €

TOTAL GENERAL :	7 810 874.04 €	TOTAL GENERAL :	7 810 874.04 €
------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Madame La Sous-Préfète de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 24 mai 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :